



Les orientations budgétaires des collectivités territoriales pour 2008

mardi 18 décembre 2007, par [lpe](#)

D'une façon plus ou moins sereine, les collectivités votent actuellement leur projet de budget pour l'année à venir.

Quelques tendances :

- Région, +7,87% par rapport au projet de budget 2007
- Charente, +6,09%
- Charente-Maritime, +6,56%
- Deux-Sèvres, +5,49%
- Vienne, +9,15%

Le **Conseil régional** a choisi de ne pas alourdir la pression fiscale mais de recourir à l'emprunt pour 114 millions d'euros.

En détails, les orientations budgétaires de la Région pour 2008 concernant les dépenses :

- en dépenses de fonctionnement : 445 millions d'euros
- en dépenses d'investissement : 240 millions d'euros

Les priorités de la région :

- l'éducation et la formation (quasiment la moitié du budget),
- l'équipement et les infrastructures

Le **Conseil économique et social régional** (sur lequel nous reviendrons prochainement), qui est chargé de donner un avis sur le budget de la Région, estime que les transferts de compétences de l'Etat vers les territoires et notamment les Régions, initiés par la décentralisation en 2004, alourdit considérablement ces budgets.

Par ailleurs, il souligne l'importance de la mobilisation de l'ensemble des recettes et regrette, à ce titre, que le Conseil régional n'ait pas saisi l'opportunité de la modulation régionale à la hausse de la TIPP pour les exercices 2007 et 2008 : cette modulation aurait généré près de 35 M€ sur ces deux exercices.

Plus largement, le CESR est favorable à une implication des collectivités dans les décisions de l'Etat qui auront des conséquences financières et organisationnelles pour les collectivités.

Nous reviendrons dans les semaines à venir sur le détail des orientations budgétaires de chaque département et de la Région.

Cécilia Rochefort.